



EDITO

DUNKERQUE-PORT, VERS UNE OPTIMISATION DES DÉPLACEMENTS DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE

Dunkerque-Port s'est engagé dans une démarche vertueuse d'optimisation des déplacements de ses salariés dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Entreprise (PDE). Cette démarche fait écho à la déclinaison du Plan de Protection de l'Atmosphère Nord - Pas-de-Calais qui ambitionne de réduire les émissions de polluants atmosphériques dans son aire de rayonnement. Au-delà de la vision interne, Dunkerque-Port travaille en parallèle à la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement à l'échelle de la Zone Industriale-portuaire Est et Avant Port Ouest. Ce territoire qui concentre plusieurs milliers d'emplois liés à la présence

de près de 200 entreprises a fait l'objet d'une enquête menée par Dunkerque-Port qui a permis de recueillir près de 1 000 retours d'expériences. Ce diagnostic des pratiques de mobilité sera suivi par la mise en place de mesures favorables aux déplacements plus responsables tels que le covoiturage, les transports en commun, les déplacements doux, ... Cette action s'inscrit par ailleurs dans le cadre de l'appel à projet « ville respirable » dont la Communauté Urbaine de Dunkerque a été lauréate en 2015 et qui prévoit la mise en place d'actions favorables à l'optimisation des déplacements du territoire portuaire.

ACTUALITÉ



1

Accueil des élèves du club journal du Collège Paul Machy pour une visite de port



2

Participation des salariés de Dunkerque-port à la 9^{ème} édition de l'opération «Au boulot à vélo»



3

Le Stand Dunkerque-Port aux fêtes de la mer. Présentation du port et ses métiers grâce à la maquette **Construis ton port** aimablement prêtée par le Musée portuaire



FOCUS REVITALISATION DE SITES INDUSTRIELS

A l'ordre du jour du dernier Atelier PA2D qui a réuni le 29 mai dernier le Comité de suivi composé des membres du Conseil de Développement de Dunkerque-Port, le sujet de la revitalisation de sites industriels représente un enjeu majeur pour la place portuaire dunkerquoise. Les annonces de

fermetures de sites industriels font partie de l'actualité des zones d'activité et le territoire portuaire n'y déroge pas, comme en témoignent les cessations d'activité de TOTAL, DK4, ou plus récemment SRD (2016). Ces fermetures de sites s'avèrent parfois délicates d'un point de vue social, économique et environnemental c'est pourquoi Dunkerque-Port et ses partenaires accompagnent les entreprises dans leurs démarches de cessation d'activité.

A titre d'exemple, la convention cadre d'ancrage territorial, signée entre l'Etat, le Grand Port Maritime de Dunkerque, la Communauté Urbaine de Dunkerque et Total, concrétise l'engagement de Total en faveur du développement économique du Dunkerquois, de façon durable. Cette démarche volontaire a permis au site de Total de se reconverter à travers notamment le développement de nouveaux projets comme BioTfuel ou encore Aliphos mais également de conserver des opérations en place tel que le stockage de produits pétroliers et leur distribution.

Le site de Total, comme dans toute cessation d'activité d'une Installation classée (ICPE) fera, par ailleurs, l'objet d'une mise en sécurité puis d'une remise en état sur la base de son de son usage futur afin de limiter les risques pour l'environnement et la santé publique et de permettre l'installation de nouvelles activités.

REPÈRES



HA

240

d'espaces naturels du port sont couverts par un plan de gestion



3980 HA

ont fait l'objet d'inventaires FFH en 2016

RENDEZ-VOUS PA2D

15 septembre 2017 : Atelier PA2D sur la thématique des déplacements de la ZIP

5 octobre 2017 : SAVE THE DATE : 10^{ème} édition des Matinales Développement Durable sur la thématique : Aménagement et Risques technologiques

Crédits photo :
Laurent Mayeux, Jean-Louis Burnod / Happy Day, Dunkerque-Port, Didier Carette / New Aero Image (NAI), Bernard Cartiaux

AMÉNAGEMENT ET BIODIVERSITÉ

REPORTAGE

Pleinement intégré à la démarche du PA2D, le sujet de la gestion de la biodiversité et des aménagements portuaires a réuni près de 80 personnes à l'occasion de la 9^{ème} édition des Matinales Développement Durable du 3 mars dernier. Les présentations sont disponibles en ligne sur le site internet de Dunkerque-port.fr.



A proximité du port de Dunkerque, plusieurs espaces de la façade maritime française de la mer du Nord bénéficient d'une protection de leur richesse écologique : zones Natura 2000, réserves naturelles, espaces littoraux du Conservatoire du littoral. Le territoire portuaire, caractérisé par une très forte artificialisation des milieux, abrite lui-aussi de nombreuses espèces protégées et plusieurs habitats remarquables. Plus de 350 espèces ou sous-espèces de plantes ont ainsi été inventoriées sur son territoire essentiellement sur le littoral du Port ouest. La coexistence entre les espaces protégés et les espaces productifs constitue l'une des missions du port de Dunkerque. Dans ce contexte Dunkerque-Port a souhaité « passer d'une biodiversité passive, voire subie à une planification et à une gestion de ce patrimoine naturel au fur et à mesure de l'implantation des projets d'aménagements portuaires ». Le Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN) concrétise cette vision par la mise en œuvre d'une véritable trame verte et bleue à l'échelle du territoire portuaire, en lien avec la vision de l'agglomération dunkerquoise et celle de la région. Ce projet lancé dès 2008 sur la base d'inventaires faune, flore, habitats, et dans le cadre d'une démarche de gouvernance forte a permis de déterminer l'intérêt écologique de chaque parcelle du territoire portuaire. Le croisement de ces données avec les prochains programmes d'aménagement a favorisé la structuration de la Trame

verte et bleue portuaire. Ainsi des espaces sanctuarisés (cœurs de nature) et des corridors écologiques les reliant ont pu être définis : soit à partir de milieux à fort enjeu et fort potentiel qui sont préservés et gérés, soit à partir de milieux dégradés, banalisés en recréant des espaces de nature à travers des opérations de génie écologique.

Au final sur les 3000 ha de réserve foncière dont Dunkerque-Port dispose, près d'un tiers est et sera consacré à la préservation du patrimoine naturel dans le cadre du SDPN.

« Un tiers de la réserve foncière de Dunkerque-Port est et sera consacrée à la préservation du patrimoine naturel dans le cadre du SDPN ».

Après cinq années de mise en œuvre, le SDPN acte de nombreuses réalisations favorables à la biodiversité en territoire portuaire : 20% du SDPN sont d'ores et déjà réalisés. Ces milieux réglementés font actuellement l'objet d'une gestion dans le cadre de partenariats avec la Communauté Urbaine de Dunkerque ou le Conseil Départemental du Nord. De nouveaux inventaires, réalisés en 2016 à l'échelle

du territoire portuaire et en cours d'analyse viendront conforter la vision de territoire et permettront d'affiner le SDPN au travers d'une démarche itérative et évolutive. Ces données alimenteront également fin 2017 l'Ecobilan qui permettra de constater l'évolution de la biodiversité sur le territoire au cours des 5 dernières années dans le contexte d'aménagement portuaire de Dunkerque-Port.

Légende

Schéma opérationnel du SDPN

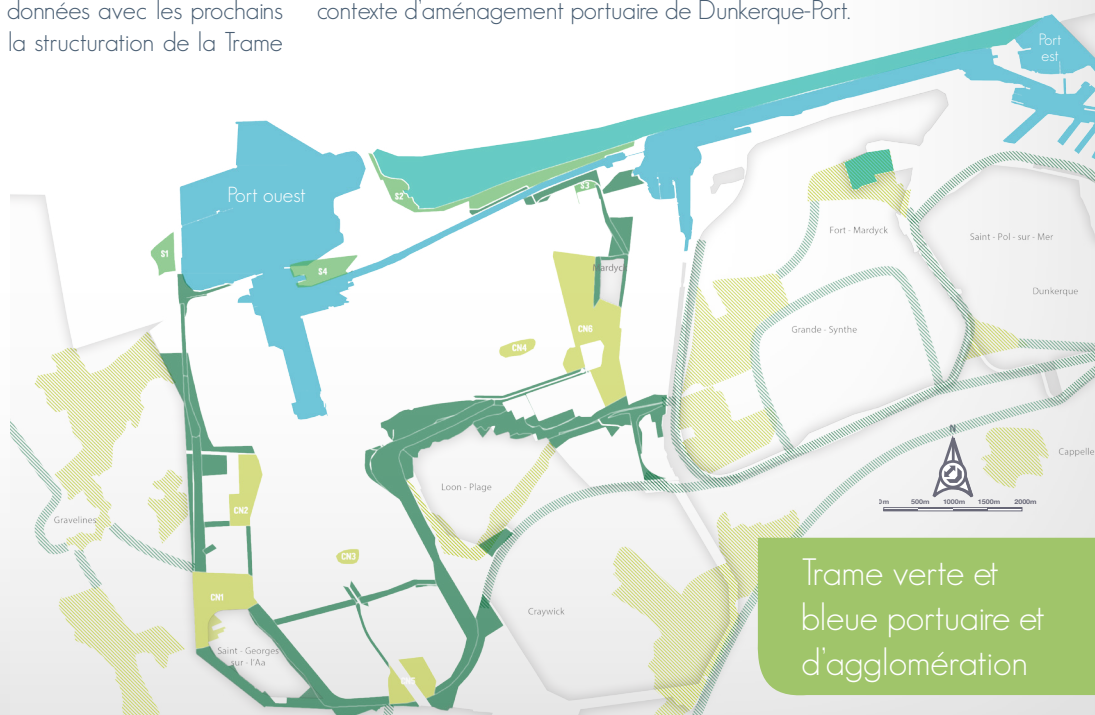
- CN** Cœurs de nature
- S** Sanctuaire de biodiversité
- Corr** Corridors biologiques
- Espaces** Espaces de nature à préserver ou conforter

Trame verte et bleue communautaire

- Cœurs** Cœurs de nature à préserver ou créer
- Corr** Corridors écologiques à conforter

Limites administratives

- Limite** Limite de circonscription GPMD



Trame verte et
bleue portuaire et
d'agglomération